

Rectorat  
3, boulevard  
de Lesseps  
78017  
Versailles  
Cedex

Division  
de gestion des  
Personnels  
Enseignants  
Dossier suivi par  
Françoise  
BALLET  
Tél.  
01 30 83 42 25  
Tc.p.  
01 30 83 40 27  
Mél  
ce.dge  
@ac-versailles.fr

**Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

A

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'Académie, DSDEN.

Versailles, le 24 novembre 2005

**Objet : Elections des personnels enseignants du second degré, CPE, COP.  
Scrutin du 6 décembre 2005.**

A quelques jours du scrutin du 6 décembre 2005, je tiens à vous rappeler toute l'importance que revêtent les élections professionnelles pour le fonctionnement de nos instances de concertation nationales et académiques et à souligner combien est nécessaire votre implication dans le déroulement des opérations.

1 - Ce scrutin, pour lequel la réglementation fixe une obligation d'au moins 50 % de participation, doit être précédé d'une information de l'électeur, sous forme **d'affichage des professions de foi et des listes de candidats**.

Il convient que cette information soit accessible, complète et claire.

Or, il apparaît que, dans la pratique, cet affichage n'est pas toujours en accord avec ces exigences (absence totale ou partielle, affichage fortement scindé, locaux peu accessibles, voire fermés une partie de la journée....).

Je vous demande de veiller à la conformité de cette opération.



2/2

**2** - Un complément de **matériel de vote** (enveloppes n°1 et n°2 CAPA et CAPN ; bulletins de vote pour tous les corps CAPA et CAPN) sera disponible auprès de vos établissements collecteurs à partir de jeudi 1<sup>er</sup> décembre.

Vous veillerez très attentivement, tout au long de la journée du scrutin, à ce que ce matériel soit disponible en quantité suffisante. Je vous invite à vérifier dès à présent le matériel de vote qui vous a été adressé et à solliciter les compléments qui vous paraîtraient nécessaires.

**3** - Le contingent **d'enveloppes n°3 pré timbrées** alloué par le ministère est totalement épuisé et ne permet pas de satisfaire l'ensemble des demandes de vote par correspondance.

Dans le cas où les demandes exprimées par vos personnels excèderait le contingent d'enveloppes qui vous a été attribué, je suis conduit à vous demander de bien vouloir fournir l'enveloppe timbrée nécessaire, portant l'adresse de votre établissement.

Cette enveloppe doit être conforme au modèle ci-joint.

Les frais ainsi engagés vous seront **remboursés** dans les meilleurs délais possibles, sous forme d'enveloppes pré-timbrées. Je vous serai obligé de m'indiquer (DGE, secrétariat de la division), après le scrutin, le nombre des timbres dont vous aurez fait l'avance.

Je vous rappelle que ces enveloppes n°3 doivent impérativement être ouvertes le 6 décembre 2005 à partir de 17 heures, lors du recensement dans votre section de vote.

**4** - Je renouvelle ma demande de **vous libérer de tout engagement ce 6 décembre 2005**. Cette disponibilité vous permettra ainsi de suivre l'ensemble des opérations électorales.

Il convient par ailleurs de ne pas organiser, le jour du scrutin, de réunions mobilisant les professeurs (conseils de classe notamment).

Je vous remercie par avance de votre vigilance sur ces différents points.

Le Recteur de l'Académie

Alain BOISSINOT